

Date de la séance
Le 17 mars 2023

Date de convocation
Le 10 mars 2023

Date d'affichage
Le 10 mars 2023

Nombre de membres
En exercice 09
Présents 06
Absents 03
Procurations 00

N° 2023/01

OBJET : Approbation du
Compte de Gestion du
Receveur

Transmis à
la Préfecture
Le 21 mars 2023

Date de publication
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-sept mars à quatorze heures trente,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Rose-Marie
ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE
Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

Secrétariat général commun
de la Haute-Garonne

27 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la
restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le
compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du
passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le
montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement
ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui
ont été prescrites de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent
régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal
pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme
par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la
tenue des comptes.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
Le secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE



Date de la séance

Le 17 mars 2023

Date de convocation

Le 10 mars 2023

Date d'affichage

Le 10 mars 2023

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	06
Absents	03
Procurations	00

N° 2023/02

OBJET : Approbation du
Compte Administratif

Transmis à
la Préfecture
Le 21 mars 2023

Date de publication
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-sept mars à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF

Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Rose-Marie ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice de la Haute-Garonne

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE

Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

Secrétariat général commun

de la Haute-Garonne

27 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ

Sous la présidence de Mme Christine LEJEUNE, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2022	:	4 542.82 €
Recettes 2022	:	201.33 €
Excédent 2021 reporté	:	7 439.36 €
Excédent Total de clôture	:	3 097.87 €

Investissement

Dépenses 2022	:	0,00 €
Recettes 2022	:	0,00 €
Restes à réaliser	:	0,00 €
Besoin de financement	:	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur FERNANDEZ Marc, Président, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du C.C.A.S. 2022.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
Le secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE



Date de la séance
Le 17 mars 2023

Date de convocation
Le 10 mars 2023

Date d'affichage
Le 10 mars 2023

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	06
Absents	03
Procurations	00

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-sept mars à quatorze heures trente,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF
Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVELLE, Rose-Marie ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE
Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

N° 2023/03

OBJET : Affectation du
Résultat

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Marc FERNANDEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Secrétariat général commun de la Haute-Garonne	un excédent de fonctionnement de	3 097.87 €
	- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

27 MARS 2023 COURRIER ARRIVÉ	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
	A Résultat de l'exercice	
	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 4 341.49 €
	B Résultats antérieurs reportés	
	ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 439.36 €
	C Résultat à affecter	
	= A+B (hors restes à réaliser)	3 097.87 €
	(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
	<hr/>	
	D Solde d'exécution d'investissement	

D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Besoin de financement F =D+E	0.00 €

AFFECTATION = C =G+H	3 097.87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 097.87 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €


Transmis à
la Préfecture
Le 21 mars 2023

Date de publication
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
Le secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE





Date de la séance

Le 17 mars 2023

Date de convocation

Le 10 mars 2023

Date d'affichage

Le 10 mars 2023

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	06
Absents	03
Procurations	00

N° 2023/04

OBJET : Vote du Budget
Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-sept mars à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF

Mmes Christine LEJEUNE, Odile HUGUES, Laetitia SERVEILLE, Rose-Marie ROQUES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE

Mmes Martine STARCKMANN, Régine HENRIQUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Secrétariat général commun
de la Haute-Garonne

27 MARS 2023

COURRIER ARRIVE

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

10 199.20 €

Recettes :

10 199.20 €

Transmis à
la Préfecture
Le 21 mars 2023

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
Le secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE

Date de publication
Le 21 mars 2023

Certifié exécutoire

